



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 5 juin 2026**

Délibération n° **2026-154**  
Objet : **Convention entre la  
Commune d'EMBRUN et la  
Communauté de Communes de  
Serre-Ponçon relative au  
financement de l'Ecole de  
musique et de danse**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six à la  
Salle Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Nadine FORTOUL à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 29

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Madame Aurélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Martine ASSANDRI, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

**Représentés :**

Madame Audrey CEARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Monsieur Johan HAQUIN donne pouvoir à Monsieur Bruno ROUSSEY  
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Anne DHORNE  
Monsieur Alexandre MICHEL donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON

-----

Madame le Maire rappelle qu'environ un tiers des élèves inscrits à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse est domicilié hors de la commune d'Embrun.

A ce titre la Communauté de Communes de Serre-Ponçon participe depuis 2003 aux frais de fonctionnement de cette école, ce qui permet d'uniformiser les tarifs pour l'ensemble des élèves de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

En 2026 cette participation s'élève à 100 000 €.

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes a prévu les crédits nécessaires à son budget primitif et a voté, lors du Conseil Communautaire du 24 février 2026, la convention annexée à la présente délibération.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer à son tour sur la conclusion de cette convention.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mai 2026 ;

**Madame le Maire entendue,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon relative au financement de l'Ecole Municipale de Musique à hauteur de 100 000 € pour l'année 2026, telle qu'annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur Marc AUDIER, Premier Adjoint, à signer cette convention et tout acte ou document y afférent.

Le 8 juin 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

La secrétaire de séance  
Nadine FORTOUL



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.